

Paris, le 15 mars 2007

Monsieur le Directeur de la Direction de l'Animation de la Recherche, des Etudes et des Statistiques du Ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement,

Nous, personnel de la Dares réuni en Assemblée générale ce jour sur le thème du positionnement de la Dares sur la question des chiffres du chômage, vous demandons par la présente lettre ouverte de suspendre la parution dans nos publications de l'estimation mensuelle provisoire du chômage au sens du Bureau International du Travail.

A chaque fin de mois la Dares et l'ANPE publient conjointement avec l'Insee les chiffres du marché du travail. On y trouve les estimations provisoires du nombre de chômeurs et du taux de chômage définis selon les critères internationaux, c'est-à-dire le chômage au sens du Bureau international du travail (BIT). Les estimations provisoires de ces deux statistiques sont réalisées principalement à partir des évolutions du nombre de demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE en catégories 1, 2 ou 3, hors ceux qui ont déclaré avoir exercé une activité réduite au cours du mois (ce que l'on appelle les « DEFM123har »).

Depuis 1986, l'Insee corrige une fois par an les estimations mensuelles provisoires de ces deux statistiques en fonction des résultats de l'enquête Emploi. En 2007, et pour la première fois depuis vingt ans, la révision de ces estimations provisoires sur la base des résultats de l'enquête Emploi n'a pas été réalisée dans les délais prévus. Cette opération courante a été retardée car, selon l'Insee, des éléments de fragilité statistique seraient apparus dans l'enquête Emploi 2006. L'Insee a cependant décidé de continuer à calculer et à publier jusqu'à l'automne des estimations toujours provisoires du chômage BIT, fondées, comme en 2006, sur les évolutions des DEFM123har. A l'heure actuelle, la direction de la Dares a décidé de continuer d'intégrer ces chiffres dans sa publication mensuelle.

La réunion de la formation Emploi-Revenus du CNIS du jeudi 8 mars 2007 était l'occasion de formuler un diagnostic, sur des bases scientifiques et conformes à la déontologie de l'exercice du métier de statisticien public, sur les approches comparées de l'évolution du chômage à travers l'enquête Emploi, les statistiques de l'ANPE et le recensement de la population. Dans ce cadre, l'Insee intervenait sur l'enquête Emploi 2006 et sa qualité, alors que la Dares devait expertiser l'évolution du chômage à travers les statistiques de l'ANPE.

Les résultats de l'enquête Emploi 2006, restitués à l'occasion de cette présentation devant le CNIS, montrent que le taux de chômage est stable, s'élevant à 9,8% en moyenne annuelle en 2006, comme en 2005. Sur l'ensemble de l'année 2006, la moyenne des estimations provisoires est de 9,1%, soit 0,7 point de moins que le chiffre de l'enquête Emploi. Cette différence est due à une baisse importante et relativement régulière des DEFM123har tout au long de l'année 2006.

La baisse du nombre des inscrits à l'ANPE est visible de fait dès juin 2005, notamment celle des DEFM123har. Cette baisse est concomitante avec une série de changements dans les règles administratives de gestion des listes et dans les modalités du suivi des demandeurs d'emploi, ainsi qu'avec des effets retardés de la réforme de l'indemnisation de janvier 2003. Ces changements sont un élément important d'explication de la baisse des DEFM123har, dont une grande partie ne devrait pas être répercutée sur l'évolution réelle du chômage au sens du BIT. La Dares devait le 8 mars apporter son éclairage sur l'ampleur potentielle de ces effets. Cette expertise a mobilisé fortement le personnel de la Dares, à la demande de la Direction.

La restitution faite devant le CNIS des travaux effectués à la demande expresse de la direction par les statisticiens de la Dares ne correspondait pas à ce qui avait été convenu en interne la veille au soir et n'était pas satisfaisante pour l'ensemble des raisons suivantes :

- L'exposé de la Direction de la Dares, le 8 mars au CNIS, laisse entendre d'emblée que le chômage a baissé en affirmant l'existence d'un lien fort entre l'évolution des DEFM123har et celle du chômage BIT, lien dont il s'agissait justement d'examiner qu'il pouvait s'être atténué pour l'année 2006.
- La présentation n'a proposé de chiffrage que pour deux des quatre mesures dont il était prévu et possible de chiffrer l'impact : effets de la Convention de Reclassement Personnalisé et des modifications des délais de relance . Pour les deux autres mesures, bascules systématiques en catégorie 5 des entrants en contrats aidés et des créateurs d'entreprise, mise en place des entretiens mensuels, la présentation affirme qu'elles sont impossibles à chiffrer : ce travail de chiffrage a pourtant été réalisé par les services de la DARES.
- La présentation de la Dares relativise systématiquement l'effet potentiel de ces mesures sur le chômage BIT.
- L'exposé minimise le fait que la réforme de l'indemnisation de janvier 2003 et la mise en place des entretiens mensuels peuvent avoir eu un effet massif sur le maintien de l'inscription à l'ANPE des chômeurs jusqu'en 2006, sans avoir d'impact sur le chômage BIT. On peut ainsi lire sur le dernier transparent que *« d'autres évolutions ou circonstances ont pu, comme chaque année, influencer, dans un sens ou un autre, le rapport qu'entretiennent certains chômeurs avec l'ANPE ainsi que leur comportement de recherche d'emploi »* [nous soulignons].

Les travaux préparatoires, discutés en interne jusqu'à la veille de la présentation, et dont il était convenu qu'ils seraient présentés au CNIS, **montraient que :**

- Sur l'ensemble des facteurs pouvant expliquer le décalage entre les « DEFM123har » et le chômage BIT, quatre sont actuellement chiffrables. Le cumul de ces quatre effets aboutissait à un impact d'une sous estimation minimale de 100 000 demandeurs d'emploi de catégories 1 et 6 fin décembre 2006, soit au minimum 0,3 point de chômage BIT.
- D'autres facteurs (par exemple les effets retardés de la réforme de l'indemnisation de 2003) peuvent avoir eu un impact important sur les DEFM123har, mais sans effet sur le chômage BIT, sans qu'il soit possible à ce jour d'en chiffrer l'impact.
- La prise en compte de tous ces facteurs devrait conduire à un **effet final supérieur à 0,3 point de chômage BIT.**

Nous estimons que la présentation devant le CNIS n'a pas été fidèle aux conclusions de l'expertise qui avait été réalisée pour l'occasion à la Dares, celle-ci étant ainsi apparue comme n'ayant pas rempli sa mission d'expertise statistique et scientifique. Selon la description qui figure sur le site du Ministère de l'Emploi, la Dares est « *chargée d'assurer, en liaison avec l'Insee, la production régulière et fiable des statistiques utiles au ministère et aux acteurs sociaux (partenaires sociaux, conseils régionaux, service public de l'emploi, presse économique et sociale). Elle met à leur disposition, grâce à ses publications, les résultats d'études, d'évaluations et de recherches qui leur sont nécessaires* ». De ce fait, la Dares se doit d'éclairer de manière impartiale le débat public, particulièrement lorsque ses domaines de compétence sont au cœur d'un débat électoral.

A la lumière des travaux préparatoires à cette réunion du CNIS, **il apparaît que l'utilisation des « DEFM123har » fait baisser artificiellement l'estimation provisoire du chômage au sens du BIT depuis juin 2005, et pourrait continuer de le faire jusqu'à l'automne** si les estimations provisoires restent produites à partir des données de l'ANPE, selon la méthode actuelle.

C'est pourquoi **le personnel de la Dares dema@de**, par cette lettre, **la suspension de la publication des estimations mensuelles provisoires du chômage au sens du BIT**, tant que celles-ci ne seront pas améliorées. La Dares ne doit pas engager sa crédibilité scientifique sur des chiffres ne reflétant plus les évolutions réelles du chômage au sens du BIT.

Enfin, **le personnel de la Dares demande** de continuer les travaux d'expertise sur les évolutions du taux de chômage, et **que la poursuite de ces travaux se fassent en collaboration avec les statisticiens de l'Insee et de l'ANPE**, en mettant en commun leurs sources statistiques, afin d'alimenter le débat sur des bases scientifiques et transparentes.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de notre considération la meilleure.

Signé par

les agents de la Dares présents à l'Assemblée Générale du 15 mars 2007 dont le sujet était le positionnement de la Dares sur la question des chiffres du chômage (65 présents : 63 votes « pour » ; 0 vote « contre » ; 2 abstentions)